

GUIDE UTILISATEUR : PORTAIL ÉTABLISSEMENTS

1. Qu'est ce que SOLTéA ?

2. Habilitation à Net-entreprises et accès au portail employeurs

3. Les différentes fonctionnalités de la plateforme :

3.1. Informations de l'établissement bénéficiaire

3.1.1. Cordonnées de l'établissement principal

3.1.2. Informations complémentaires

3.1.3. Coordonnées bancaires de l'établissement principal

3.1.4. Liste des composantes / établissements secondaires

3.2. Suivi des versements effectués par les employeurs

4. La FAQ de la plateforme (foire aux questions)

1. Qu'est-ce que SOLTéA ?

Qu'est-ce que SOLTéA ?



SOLTéA est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers des établissements, vers des composantes ou établissements secondaires, ou vers des formations éligibles.

Depuis mai 2023, plus aucune somme ne pourra être directement adressée aux établissements par les employeurs. Les subventions en nature aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériel demeurent possibles mais ne sont pas gérées sur la plateforme.

Le solde de la taxe d'apprentissage, au titre de l'année 2022, doit être déclaré et payé auprès de l'Urssaf et de la MSA.

2. Habilitation à Net-entreprises et accès au portail établissements

Habilitation à Net-entreprises et accès au portail employeurs

Un accès simple et sécurisé en deux étapes

1



La plateforme Net-entreprises pour donner les droits d'accès

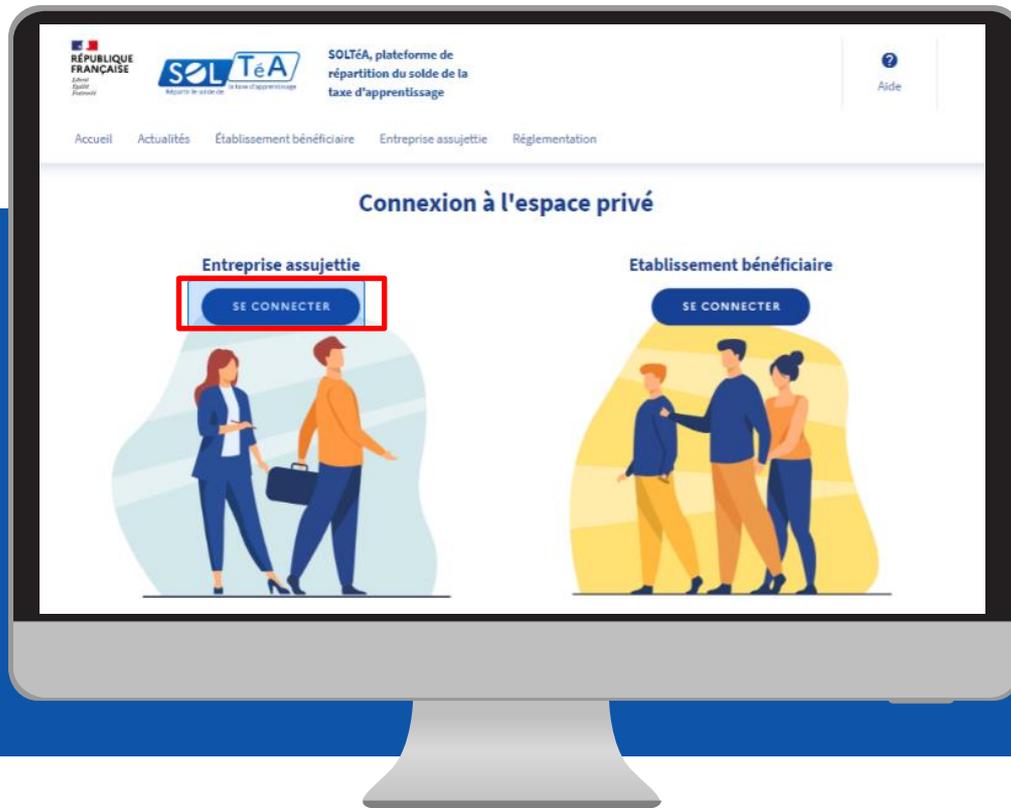
- Une plateforme commune à de nombreux services qui vous fournira les droits d'accès (mot de passe) pour vous connecter à SOLTéA
- Vous n'aurez à vous connecter que pour donner des droits d'accès à vos utilisateurs

2



La plateforme SOLTéA pour vous connecter à votre espace sécurisé

- Une plateforme centrale et unique pour répartir le solde (pas de versements en dehors de cette plateforme)
- Accessible par plusieurs utilisateurs au sein des établissements (par Siret)
- Connexion avec vos identifiants et mots de passe fournis par Net-entreprises

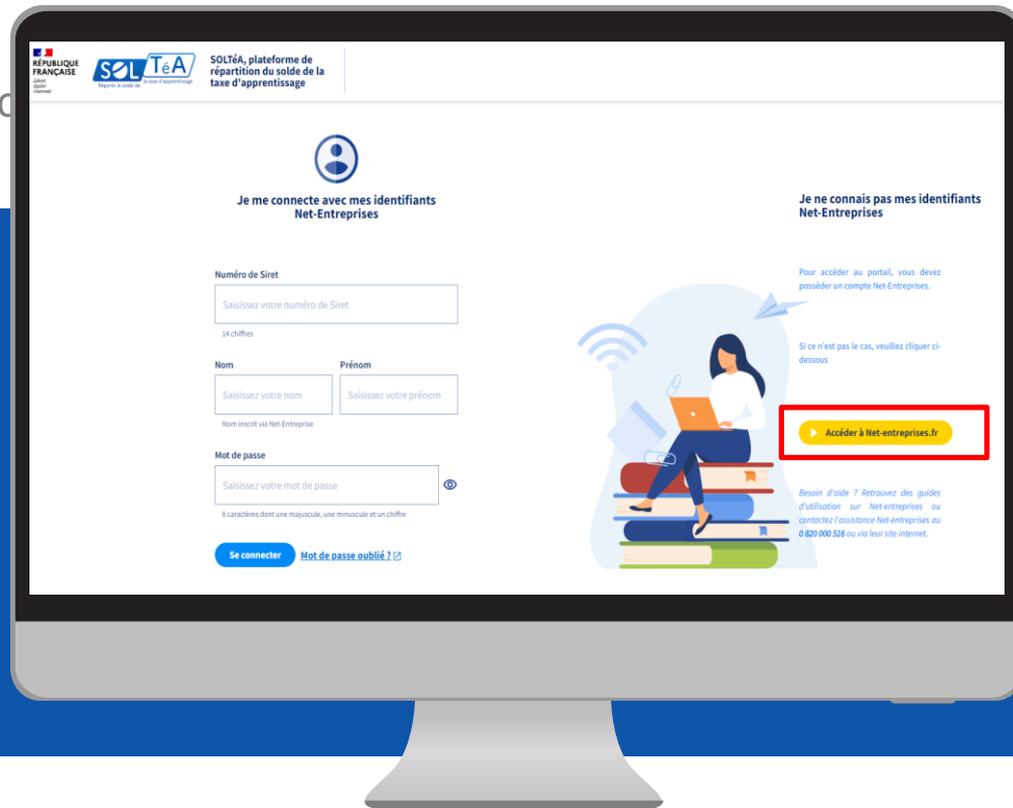


Pour accéder à la plateforme SOLTéA,
rendez-vous sur :

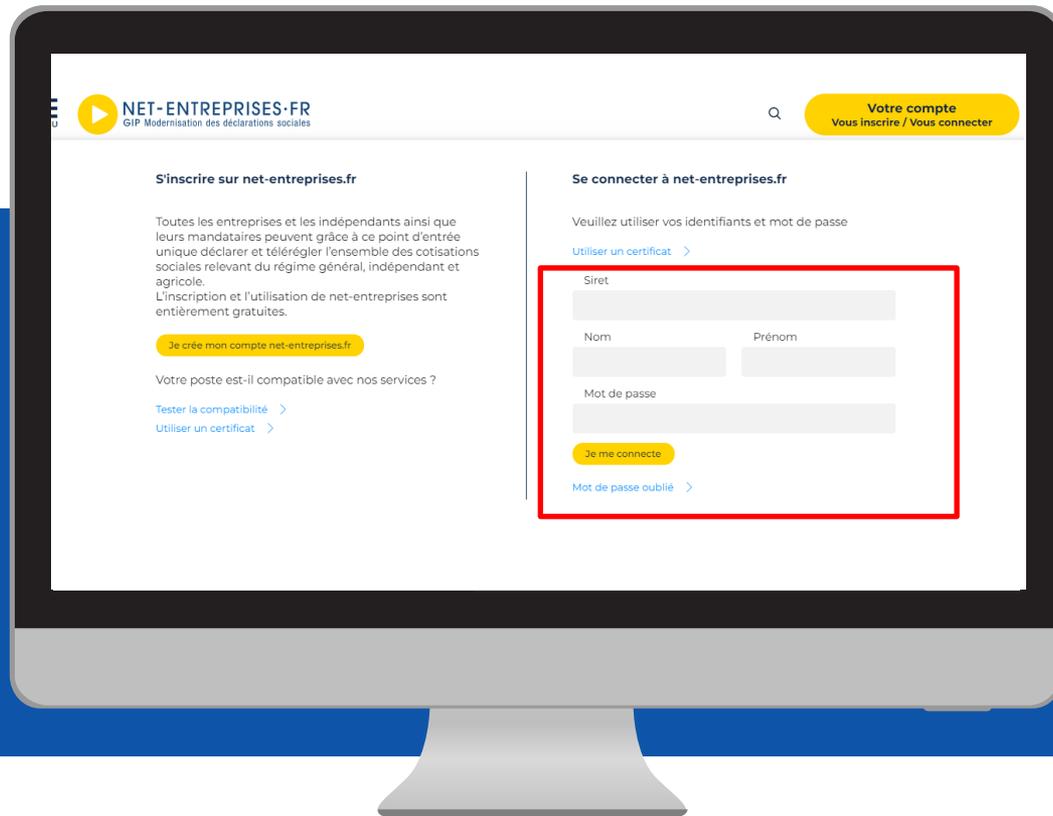
www.soltea.education.gouv.fr

Puis, cliquez sur le bouton « CONNEXION »
et sélectionnez le bouton correspondant à
votre statut : « ENTREPRISE ASSUJETTIE »

Un acc



Pour une première connexion, vous devez activer votre habilitation sur le portail Net-entreprises. Pour cela, cliquez sur le bouton « ACCÉDER À NET-ENTREPRISES.FR » afin d'être redirigé directement vers le site.



Pour activer votre habilitation via le site **Net-entreprises**, vous devez vous connecter sur votre **compte Net-entreprises**.

Si vous ne possédez pas de compte Net-entreprises, nous vous invitons à contacter votre entreprise pour identifier votre administrateur et procéder à la création du compte.



Une fois connecté à votre compte, cliquez sur l'onglet « GESTION », puis sur « GÉRER MON PORTEFEUILLE ENTREPRISE »

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Gestion > Choix des déclarations

IMPORTANT : pour vous inscrire à la DSN (Déclarations Sociale Nominative), rendez-vous sur votre menu personnalisé, onglet "Gestion" puis sélectionnez "Gérer les habilitations DSN pour le régime général et/ou le régime agricole".

Gérer les déclarations

Déclarations de l'entreprise

Sélectionnez les déclarations pouvant être transmises par les déclarants pour le portefeuille en les basculant dans "les déclarations sélectionnées" à l'aide des flèches de navigation ou en effectuant un glissé.

Liste des déclarations disponibles	Liste des déclarations sélectionnées
<ul style="list-style-type: none"> QEP - Questionnaire Iniques professionnelles Régularisation droits MCF - Régularisation des droits Non-Compte Formation SCR - Situation changement de régime des agents pour les collectivités territoriales et administrations SOLTéA - Employeurs - Répartir le solde de la taxe d'apprentissage aux formations et établissements habilités SOLTéA - Etablissements - Répartition des fonds issus du solde de la taxe d'apprentissage TEST Bonus Heures DSN - TEST GPA TestAouService - TAG 	<ul style="list-style-type: none"> Non-Compte Formation / Ecu - Abonnement des comptes des salariés et des élus locaux

ANNULER VALIDER

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Gestion > Choix des déclarations

IMPORTANT : pour vous inscrire à la DSN (Déclarations Sociale Nominative), rendez-vous sur votre menu personnalisé, onglet "Gestion" puis sélectionnez "Gérer les habilitations DSN pour le régime général et/ou le régime agricole".

Gérer les déclarations

Déclarations de l'entreprise

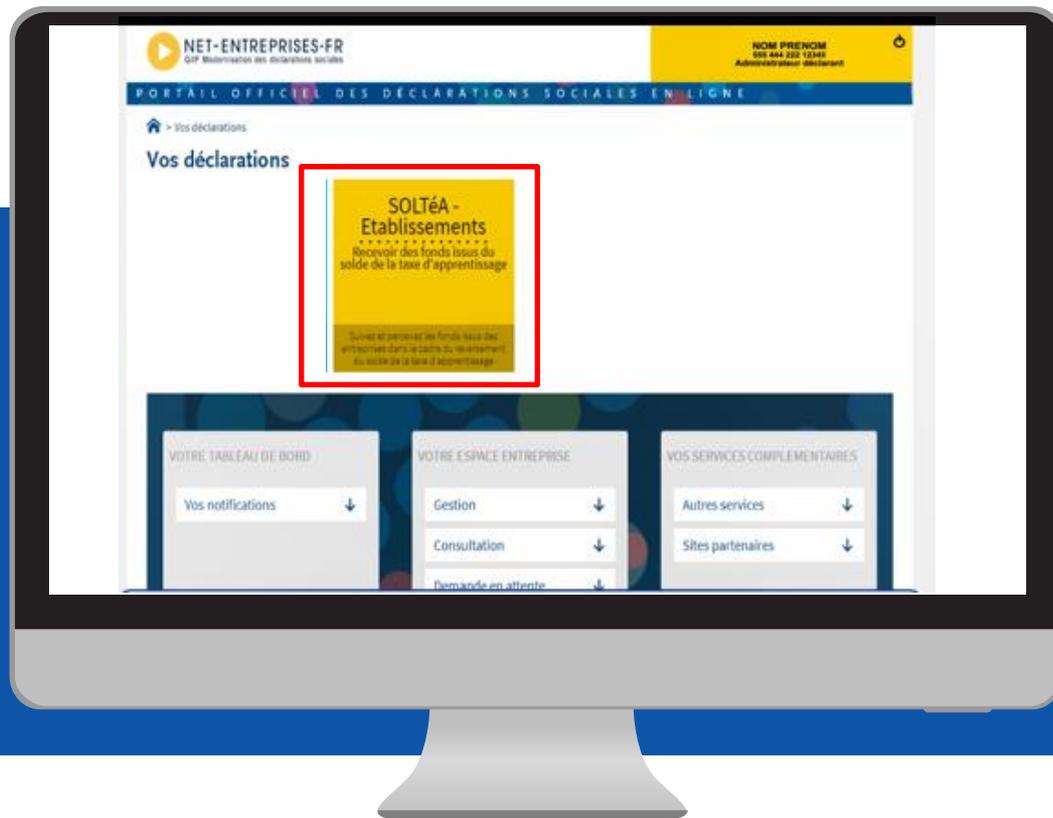
Sélectionnez les déclarations pouvant être transmises par les déclarants pour le portefeuille en les basculant dans "les déclarations sélectionnées" à l'aide des flèches de navigation ou en effectuant un glissé.

Liste des déclarations disponibles	Liste des déclarations sélectionnées
<ul style="list-style-type: none"> Protoc DSN RA, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime agricole et la fonction publique Protoc DSN RG, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime général et la fonction publique QEP - Questionnaire Iniques professionnelles Régularisation droits MCF - Régularisation des droits Non-Compte Formation SCR - Situation changement de régime des agents pour les collectivités territoriales et administrations TEST Bonus Heures DSN - TEST GPA 	<ul style="list-style-type: none"> Non-Compte Formation / Ecu - Abonnement des comptes des salariés et des élus locaux SOLTéA - Etablissements - Répartition des fonds issus du solde de la taxe d'apprentissage SOLTéA - Employeurs - Répartir le solde de la taxe d'apprentissage aux formations et établissements habilités

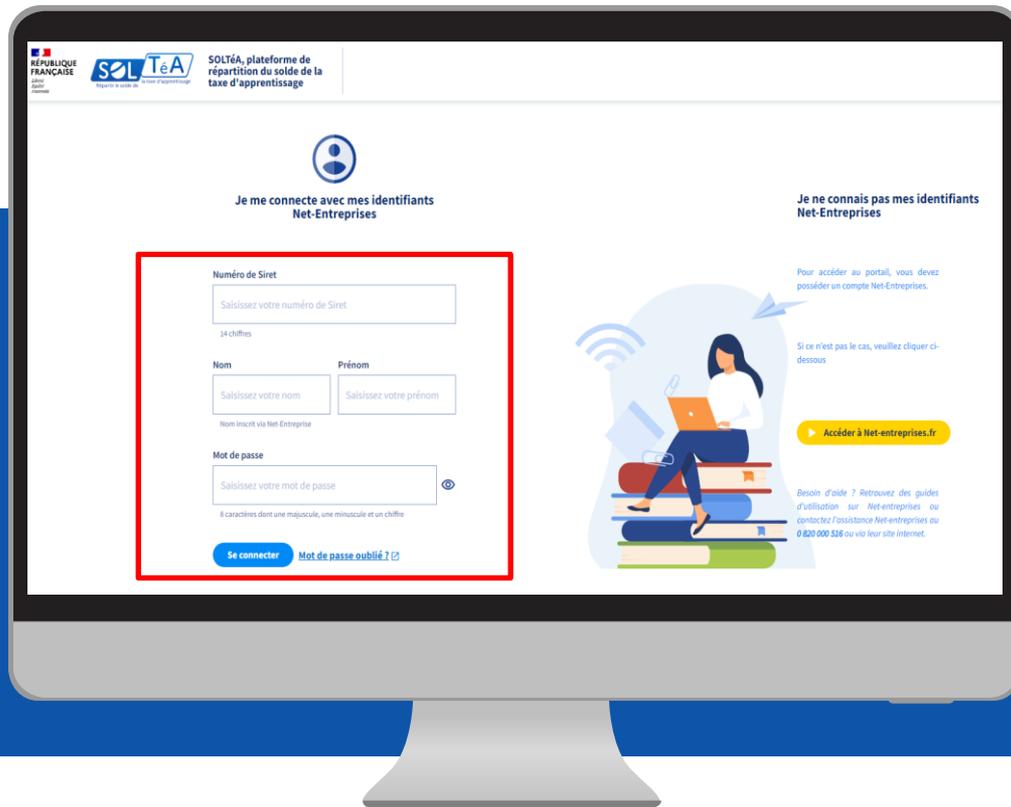
1/ Recherchez « SOLTéA » dans la colonne « LISTE DES DÉCLARATIONS »

2/ Puis basculez « SOLTéA Etablissements » dans la colonne « LISTE DES DÉCLARATIONS SÉLECTIONNÉES »

Votre habilitation SOLTéA sera accessible sous 24 heures.



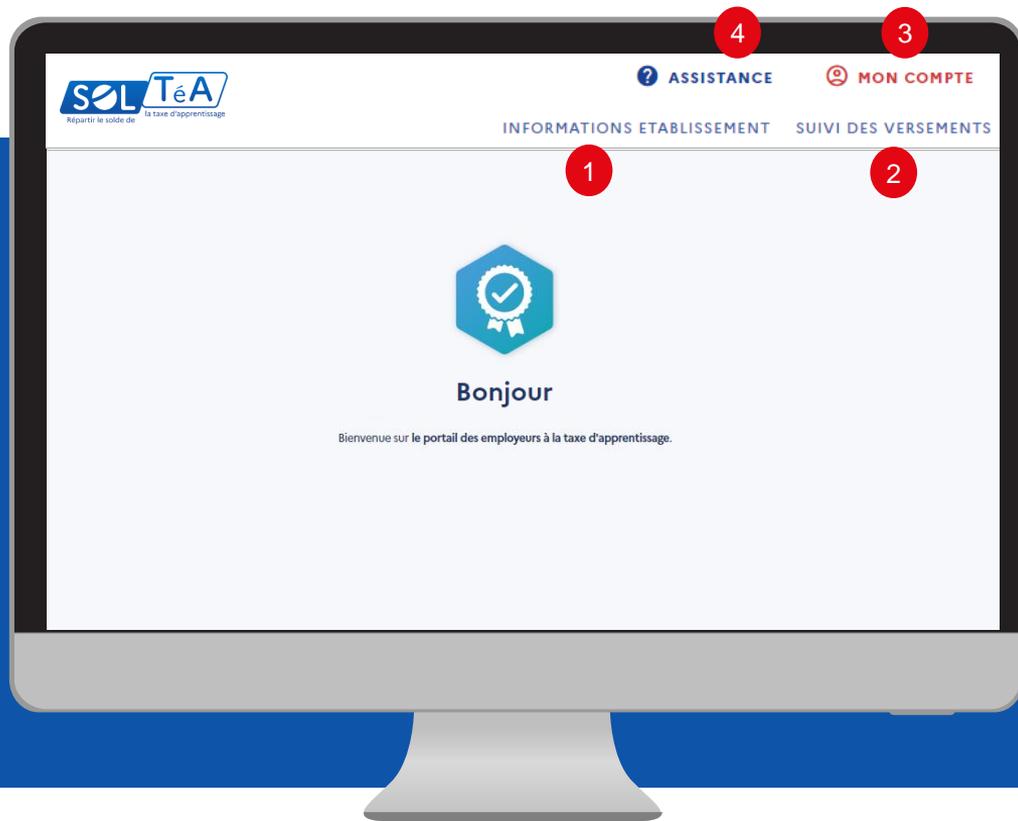
Après le délai de 24 heures, reconnectez-vous à votre espace Net-entreprises. La vignette « SOLTéA Etablissements » est maintenant visible et colorée, vous pouvez donc cliquer dessus pour activer l'habilitation et être redirigé directement vers la plateforme SOLTéA.



Après avoir activé votre habilitation Net-entreprises, vous pouvez vous connecter à SOLTéA en renseignant vos identifiants Net-entreprises :

- SIRET
- Nom
- Prénom
- Et votre mot de passe

3. Les différentes fonctionnalités de la plateforme

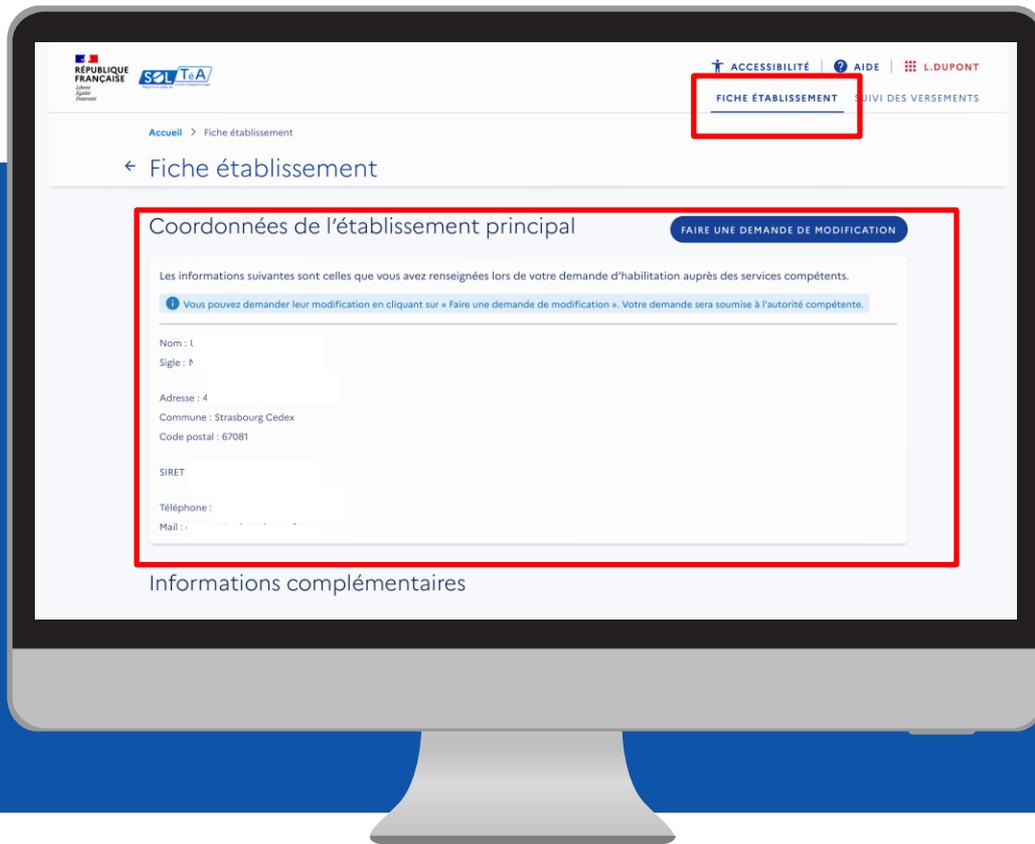


Les principales fonctionnalités du portail établissement bénéficiaire :

- 1- **INFORMATIONS ÉTABLISSEMENT** : elle vous permet d'accéder aux données d'identification de votre établissement
- 2- **SUIVI DES VERSEMENTS** : pour accéder au tableau récapitulatif des versements effectués par les employeurs
- 3- **MON COMPTE** : pour accéder à vos informations et paramétrer votre compte.
- 4- **ASSISTANCE** : pour accéder à la FAQ et au formulaire de contact.

3.1. Informations établissement

3.1.1. Cordonnées de l'établissement principal



Pour accéder à la fiche de votre établissement, cliquez sur l'onglet **INFORMATIONS ÉTABLISSEMENT**.

La section « **COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL** » vous permet de visualiser les informations que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents. Ces informations sont : nom, sigle, adresse, commune, code postal, SIRET, téléphone, mail.

Important : Vous pouvez faire une demande de modification de vos données en cliquant sur le bouton « **FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION** ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

3.1. Informations établissement

3.1.2. Informations complémentaires

Informations complémentaires MODIFIER **1**

Complétez votre fiche en ajoutant un ou des contact(s).

Contact 1 :
Prénom : Contact 1
Nom : TEST
Fonction : TEST
Adresse mail : TEST@TEST.FR
Téléphone : 07 66 77 88 99

Contact 2 :
Prénom : Contact 2
Nom : TEST
Fonction : Contact
Adresse mail : TEST@TEST.COM
Téléphone : 07 09 09 09 09

Site(s) internet MODIFIER **2**

Complétez la présentation de votre établissement principal aux employeurs en ajoutant un lien ou plusieurs liens.

Lien 1 : TEST@TEST.TEST ☐

Lien 2 : testjavascript:alert(1) ☐

Sur la même page, vous pouvez compléter votre fiche d'établissement en ajoutant des informations supplémentaires.

1/ Contacts supplémentaires : vous pouvez renseigner jusqu'à deux contacts en cliquant sur le bouton « MODIFIER »

2/ Sites internet : vous pouvez renseigner jusqu'à 10 liens en cliquant sur le bouton « MODIFIER »

3.1. Informations établissement

3.1.3. Coordonnées bancaires de l'établissement principal

Complétez la présentation de votre établissement principal aux employeurs en ajoutant un lien ou plusieurs liens.

Coordonnées bancaires de l'établissement principal

MODIFIER

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte dont vous indiquez les coordonnées ci-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment.

Intitulé du compte pour l'établissement principal

IBAN

FR *****20

Liste des composantes/établissements secondaires

FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Il y a 11 composantes rattachées à votre établissement principal. Pour consulter, compléter ou faire une demande de modification cliquez sur

La saisie des coordonnées bancaires de l'établissement est essentielle pour permettre à la Caisse des Dépôts d'assurer les virements correspondants au choix des employeurs.

Pour procéder à la saisie de coordonnées bancaires, cliquez sur le bouton « MODIFIER ».

Coordonnées bancaires de l'établissement

⚠ Les coordonnées bancaires que vous avez renseignées ne sont pas utilisables par la Caisse des dépôts. Veuillez en inscrire des nouvelles.

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte dont vous indiquez les coordonnées ci-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement.

Attention : Si le code n'est pas valide, nous ne pourrions pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

Saisissez le code secret

837485

1

DEMANDER UN NOUVEL ENVOI DU CODE SECRET

Vos coordonnées bancaires

intitulé du compte pour l'établissement

École de couture

IBAN

FR 76 3000 4015 8700 0260 1171 2

L'IBAN doit contenir 27 caractères.

2

ENREGISTRER

ANNULER

Pour débloquer la saisie de l'IBAN, il est nécessaire d'utiliser le code secret qui a été envoyé au représentant légal de votre établissement, à l'adresse renseignée dans la liste officielle des établissements habilités. Cette saisie est obligatoire pour permettre à la Caisse des Dépôts d'effectuer les virements bancaires en application des vœux exprimés par les employeurs

Pour rappel : vous devez renseigner vos coordonnées bancaires avant le 5 octobre 2023.

Coordonnées bancaires de l'établissement principal

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte dont vous indiquez les coordonnées ci-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement.

Attention : si le code n'est pas valide, nous ne pourrons pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

Saisissez le code secret

Suite à 10 erreurs sur votre code secret, le dispositif de saisie de vos coordonnées bancaires est bloqué. Un gestionnaire de la Caisse des dépôts va prendre contact avec vous dans les plus brefs délais afin de procéder au déblocage.

1

DEMANDER UN NOUVEL ENVOI DU CODE SECRET

2

Vos coordonnées bancaires

Intitulé du compte pour l'établissement

IBAN

L'IBAN doit contenir 27 caractères

ENREGISTRER

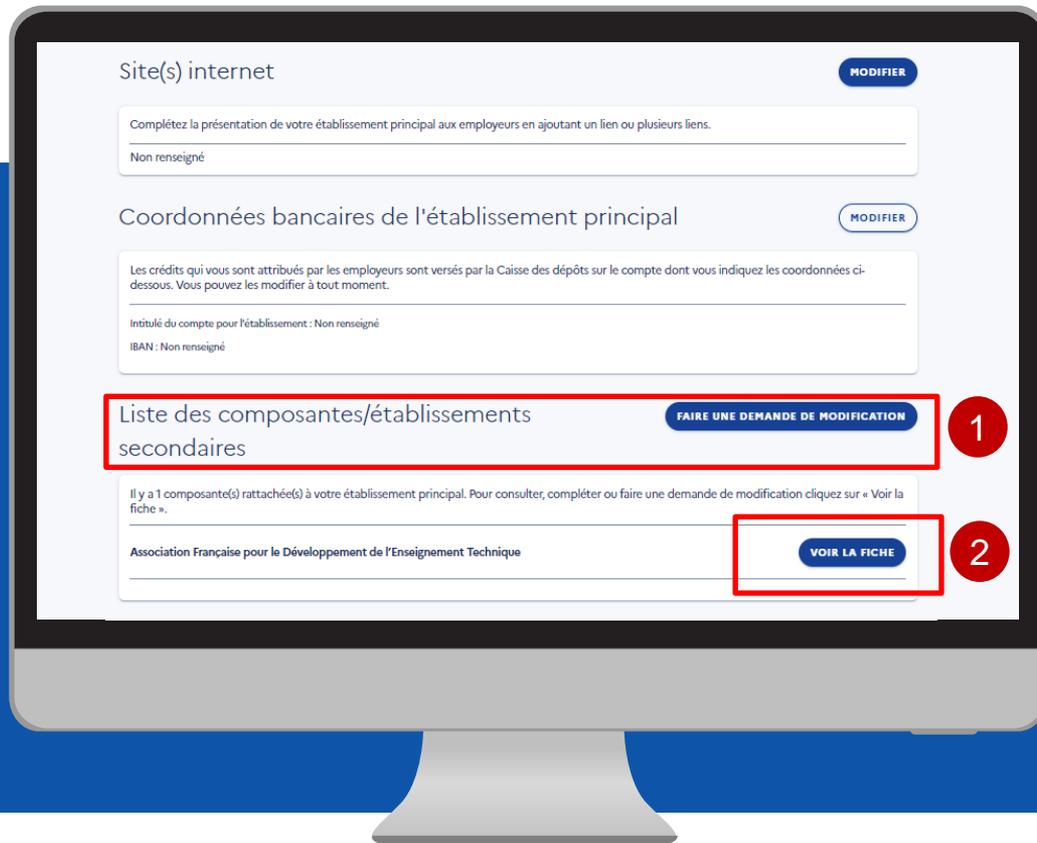
ANNULER

Si vous effectuez 10 erreurs en renseignant votre code secret, le champ de saisie de vos coordonnées bancaires est bloqué. Pour débloquer la saisie de l'IBAN, il est nécessaire de formuler une demande via le formulaire de contact disponible [ici](#).

Dans le cas où vous avez perdu ou oublié votre code secret, vous pouvez demander un nouvel envoi en cliquant sur DEMANDER UN NOUVEL ENVOI DU CODE SECRET. Nos services vous contacteront dans les plus brefs délais afin de vous informer de la marche à suivre.

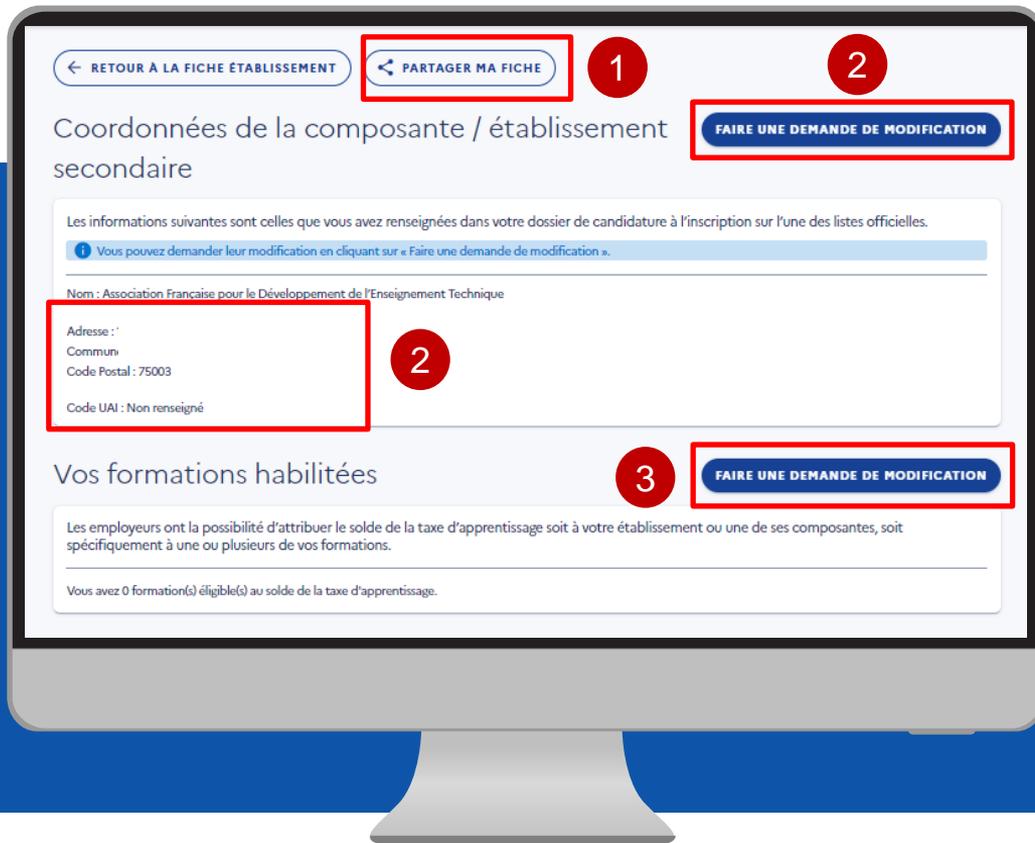
3.1. Informations établissement

3.1.4. Liste des composantes / établissements secondaires



1/ Pour modifier les informations relatives à la liste des composantes ou établissements secondaires, préremplies à partir des informations que vous avez communiquées pour les listes officielles d'établissements habilités, vous devez contacter nos services de gestion en cliquant sur « FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION ». Nos services vous contacteront dans les plus brefs délais afin de vous informer de la marche à suivre.

2/ Pour consulter la fiche de de la composante rattachée à votre établissement principal, cliquez sur « VOIR LA FICHE ».



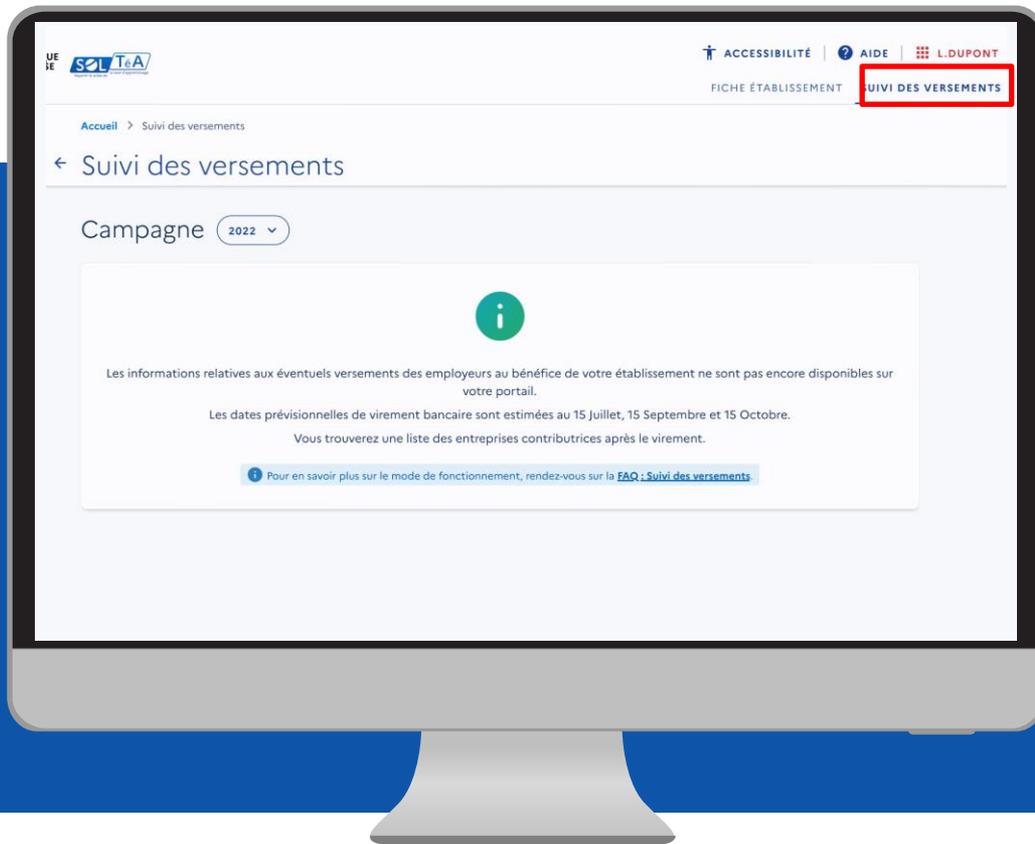
Une fois connecté sur la page « Coordonnées de la composante / établissement secondaire », vous pouvez :

1/ Partager l'url de votre fiche établissement en cliquant sur le bouton « PARTAGER MA FICHE » ;

2/ Consulter et/ou demander la modification des informations renseignées dans votre dossier de candidature à l'inscription aux listes officielles ;

3/ Faire une demande de modification des informations relatives aux formations habilitées.

3.2. Suivi des versements effectués par les employeurs



Pour consulter la synthèse de vos versements, cliquez sur l'onglet « SUIVI DES VERSEMENTS ».

Pour la campagne 2023, les virements seront visibles selon le calendrier suivant :

- Le 24 aout pour les répartitions effectuées par les employeurs entre le 25 mai et le 6 juillet ;
- Début novembre pour les répartitions effectuées par les employeurs entre le 25 aout et le 5 octobre inclus ;
- A partir 15 novembre pour les crédits non-affectés par les employeurs et répartis selon des critères définis par voie réglementaire.

FICHE ÉTABLISSEMENT SUIVI DES VERSEMENTS

Accueil > Suivi des versements

← Suivi des versements

Campagne 2022

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	En cours

Montant total : 17 780 €

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

EXPORTER LE TABLEAU

Raison sociale ↓	SIRET	Montant en euros ↓	Détail de l'attribution	Date de versement ↓
GALLIMARD	08475938595035	3 843 €	Établissement	15/07/2022
LEVIS	44069771200063	2 350 €	Formation I	15/07/2022
FERMOB	44069771200063	1 350 €	Formation II	15/07/2022
LENOTRE	8145794900027	400 €	Formation I	15/07/2022
GERMINALE	8145794900027	50 €	Formation II	15/07/2022
THÉÂTRE DES CHAMPS ELY...	44069771200063	44 €	Établissement	15/07/2022
WEDGIF	84484072800043	42 €	Établissement	15/07/2022
GALLIMARD	08475938595035	33 €	Formation I	15/07/2022
DELICE JUSSIEU	44069771200063	25 €	Formation II	15/09/2022
L'ECURIE	8145794900027	25 €	Formation I	15/09/2022

Résultats par page 10 1/10 sur 26

1/ Depuis le 24 août vous avez accès à la synthèse de vos versements de la campagne en cours. Elle se présente sous forme de tableau et contient les informations suivantes :

- Date du versement
- Montant reçu à chaque échéance
- Le nombre d'employeurs ayant sélectionné votre établissement
- État des versements
- Date de versement
- Montant total versé

2/ À compter de 2024, vous pourrez filtrer les résultats par année.

← Suivi des versements

Campagne 2022

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	En cours

Montant total : **17 780 €**

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

2

[EXPORTER LE TABLEAU](#) 3

Raison sociale ↓	SIRET	Montant en euros ↓	Détail de l'attribution	Date de versement ↓
GALLIMARD	08475938595035	3 843 €	Établissement	15/07/2022
LEVIS	44069771200063	2 350 €	Formation I	15/07/2022
FERMOB	44069771200063	1 350 €	Formation II	15/07/2022
LENOTRE	81457764900027	400 €	Formation I	15/07/2022
GERMINALE	81457764900027	50 €	Formation II	15/07/2022
THÉÂTRE DES CHAMPS ELY...	44069771200063	44 €	Établissement	15/07/2022
WEDOGIF	84484072800043	42 €	Établissement	15/07/2022
GALLIMARD	08475938595035	33 €	Formation I	15/07/2022
DELICE JUSSIEU	44069771200063	25 €	Formation II	15/09/2022
L'ECURIE	81457764900027	25 €	Formation I	15/09/2022

Résultats par page 10 1-10 sur 26

1

Vous pouvez également consulter le détail des contributions reçues sur la même page.

1/ Le tableau récapitulatif « Détail des contributions » regroupe les informations de chaque employeur ayant contribué : la raison sociale, le Siret de l'employeur, les montants en euros, le détail de l'attribution, ainsi que la date de versement.

2/ Le moteur de recherche vous permet de retrouver rapidement un versement spécifique en renseignant la raison sociale ou le numéro SIRET d'un employeur.

3/ Ce tableau est disponible au format csv Excel en cliquant sur bouton « EXPORTER LE TABLEAU ».

4.La FAQ de la plateforme (foire aux questions)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOLTéA
la taxe d'apprentissage
Répartir le solde de

SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

Accueil Actualités Établissement bénéficiaire Employeur Réglementation

Aide

Comment pouvons-nous vous aider?

🔍 J'ai une question sur...

Aide

Ma question concerne...

- Un employeur
- Un établissement bénéficiaire
- Mon habilitation et ma connexion
- Documentations

Les questions les plus fréquentes

- [Comment et quand me connecter sur Soltéa ?](#)
- [Comment obtenir mes codes d'accès sur Net-entreprises ? À partir de quand ?](#)
- [Quelles actions dois-je effectuer sur Soltéa ? Quand ?](#)
- [À partir de quand et jusqu'à quelle date les employeurs pourront se connecter sur Soltéa pour répartir leur solde ?](#)

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la plateforme SOLTéA, nous vous invitons à consulter notre page [FAQ](#). Sur cette page vous pourrez trouver les questions les plus courantes, posées par nos utilisateurs.

Pour accéder à la page [FAQ](#), il vous suffit de cliquer sur le bouton « AIDE » ou « ASSISTANCE » dans le menu en haut de la page.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



soltea.education.gouv.fr

Politiques sociales

